

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE, LUNDI 15 DECEMBRE 2014,
19H45, HALLE DE GYMNASTIQUE**

Président : M. Francis Périat
Secrétaire : Mme Stéphanie Willemin
Scrutateurs : M. Xavier Siegrist
 M. Frédéric Willemin
Huissiers : M. Jean Fähndrich
 Mme Liridona Havolli

Registre des électeurs

Electeurs inscrits	1941
• Hommes	960
• Femmes	981

Electeurs présents	47
• Hommes	38
• Femmes	9
Taux de participation	2,42%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Se prononcer au sujet de la demande d'indigénat communal déposée par Mme Heliona Berisha
Rapporteur : M. Gérard Météille, Maire
3. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2015, la quotité d'impôts et les taxes communales
Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal
4. Discuter et voter les crédits dans le cadre du budget d'investissement :
 - **Ecoles (Mme Valérie Bourquin)**
 - Achat de 12 ordinateurs pour l'école primaire Fr. 25'000.-
 - Installation d'un système multimédia à l'aula de l'ES Fr. 16'000.-
 - **Transports et Energie (M. Joël Burkhalter)**
 - Assainissement de l'éclairage des passages piétons Fr. 30'000.-
 - Places de jeux au village Fr. 40'000.-
 - Etude pour la traversée du village et plan directeur de la circulation Fr. 130'000.-
 - **Urbanisme et Bâtiments (M. Bernard Chételat)**
 - Dangers naturels (rochers Choindez) (dont à déduire subventions cantonales) Fr. 543'000.-
 - Construction d'un couvert à la déchetterie communale Fr. 70'000.-
 - Etude pour l'agrandissement des écoles Fr. 15'000.-

5. Voter l'achat de deux nouveaux véhicules de transport pour le SIS 6/12 pour un coût total de Fr. 208'894.-. Ce crédit est financé par les fonds du SIS, sous réserve de diverses subventions.
Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal
6. Prendre connaissance et approuver le plan spécial « Sur la Védie »
Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal
7. Informations communales
8. Divers.

Ouverture

M. le Président Francis Périat, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 44 du 3 décembre 2014 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- M. Valentin Raemy, ingénieur auprès du bureau Geotest SA
- Mme Heliona Berisha, candidate à l'indigénat communal

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture. Aucune modification de ce dernier n'est demandée.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée municipale extraordinaire du 17 novembre 2014 est approuvé avec remerciements à son auteur, Mme Stéphanie Willemin. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet.

2. Se prononcer au sujet de la demande d'indigénat communal déposée par Mme Heliona Berisha

Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant la demande d'indigénat communal citée précédemment.

Entrée en matière : acceptée

Mme Berisha Heliona est née le 05 mai 1995, ressortissante du Kosovo, célibataire. Elle vit en Suisse depuis sa naissance. Depuis sa naissance jusqu'en 1995 elle a vécu à Berne. D'août 1995 à ce jour, elle vit à Courrendlin.

Depuis le 1er août 2012, Mme Berisha Heliona suit une formation initiale de gestionnaire de commerce de détail en produits nutritifs et stimulants au sein du magasin Coop à Moutier. Sa formation se terminera le 31 juillet 2015.

La requérante motive sa demande de naturalisation car elle est née en Suisse et se considère comme suisse. Elle a effectué toutes ses études ici. Ses amis habitent tous en Suisse.

Mme Berisha est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à plainte. Elle est honorablement connue.

Le Conseil communal a entendu la requérante en séance du 13 octobre 2014 et recommande à l'assemblée d'accepter sa demande d'indigénat.

La requérante est invitée à quitter la salle préalablement à l'ouverture de la discussion et au vote.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à Mme Heliona Berisha. Elle regagne la salle sous les applaudissements de l'assistance.

3. **Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2014, la quotité d'impôts et les taxes communales**

Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal

L'assemblée communale de ce jour est appelée à se prononcer concernant le budget 2015, la quotité d'impôts ainsi que les taxes communales.

Entrée en matière : acceptée

Budget 2015

M. Fehr Martin présente et commente les chiffres relatifs au budget 2015. La récapitulation générale se présente comme suit :

	Budget 2015	Budget 2014	Evolution
Autorités, administration générale	818'250	822'440	-4'190
Travaux publics	399'244	362'060	37'184
Police, protection civile	44'700	42'600	2'100
Hygiène publique	350	340	10
Instruction, culture, sports	3'332'990	3'199'647	133'343
Action sociale	1'724'902	1'692'500	32'402
Economie publique	87'050	68'450	18'600
Finances	555'540	588'020	-32'480
Impositions	6'897'964	6'606'910	291'054
Service communaux	2'025'600	1'805'000	220'600

Total des charges :	11'984'362	11'411'070
Total des revenus :	11'919'300	11'753'385
EXCEDENT DE CHARGES	65'062	169'147

Discussion :

Prince Pascal : relève l'augmentation de la participation communale au fonds de fusion par habitant de Fr. 1.- à Fr. 4.- et souhaite savoir si l'on peut s'opposer à cette modification ?

Le montant de cette participation a été voté par le Conseil communal sur la base de la proposition émise par le Comité de fusion. Les citoyens ne sont pas appelés à se prononcer concernant cet objet.

Roland Jecker : constate qu'une augmentation importante est prévue au niveau des impositions par rapport aux chiffres arrêtés pour l'année en cours.

Les chiffres présentés ce jour nous sont communiqués par le canton. On peut déjà relever au niveau des premiers résultats des comptes 2014 que le chiffre budgété est réaliste.

M. Martin Fehr communique différentes informations comptables pour expliquer le déficit du budget 2015 qui émane d'un calcul de la marge d'autofinancement (cash-flow). Les chiffres ci-dessous démontrent la situation :

	Budget 2014
EXCEDENT DE CHARGES	-65'062
+ AMORTISSEMENTS COMPTABLES	557'000
+ ATTRIBUTIONS AUX FONDS	360'960
- PRELEVEMENTS DES FONDS	65'200
+ PROVISIONS	0
= CASH-FLOW	787'698
- REMBOURSEMENTS DE DETTES	462'000
- INVESTISSEMENTS PREVUS (recettes courantes)	326'000
Excédent de liquidités	-302

Taxes communales

En ce qui concerne les taxes communales, les adaptations suivantes sont proposées :

- *Service des eaux* :
Fourniture d'eau Fr. 3.00 m³ + TVA (selon décision 2011)
- *Service des canalisations et épuration des eaux* :
Taxe Fr. 1.60 m³ + TVA (selon décision 2011)

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité le budget 2015, la quotité d'impôts ainsi que les taxes communales.

M. le Président remercie M. Martin Fehr, le Conseil communal, le personnel de la caisse communale ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

4. Discuter et voter les crédits dans le cadre du budget d'investissement

Urbanisme et Bâtiments (M. Bernard Chételat)

Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal

Dangers naturels - rochers Choindez (dont à déduire subventions cantonales) : Fr. 543'000.-

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale le vote d'un crédit de Fr. 543'000.- pour la réalisation des travaux de protection contre les dangers naturels des rochers de Choindez.

Entrée en matière : acceptée

La commune a le devoir de protéger les bâtiments et les personnes contre les dangers naturels dans la zone à bâtir. Un site de danger existe sur notre territoire, à savoir le secteur du cirque

de Choindez qui est surplombé par les Rochers du Midi. Les rochers qui composent la falaise de Choindez sont instables et la roche est friable. Des éboulis sont régulièrement constatés. L'entreprise Geotest a été mandatée pour élaborer un projet en vue de la sécurisation du secteur par la réalisation de digues et la pose de filets.

M. Valentin Raemy, du bureau Geotest, diffuse les informations relatives à ce projet. Les instances cantonales ont procédé en 2013 à une mise à jour de la carte des dangers du canton. Le secteur de Choindez a été mis en évidence et il a été relevé des zones de danger élevé à différents niveaux où les personnes et bâtiment sont fortement menacés.

Sur la base des directives de la Confédération, il est apparu que les dangers relevés sur ce site nécessitent la mise en place de mesures.

La réalisation de ces mesures incombant à la commune, le bureau Geotest a été mandaté pour le suivi de ce projet. Quatre digues, un filet et une mesure d'aménagement du territoire sur le site de Carpoint sont prévus.

Ces travaux ont été devisés à Fr. 543'000.-. Une subvention cantonale sera octroyée pour ces travaux. Un montant de Fr. 426'000.- a été articulé mais doit encore être confirmé après l'approbation du crédit par l'assemblée de ce jour.

Discussion :

Pascal Prince : ne serait-il pas moins cher de reconstruire les bâtiments concernés ailleurs ?

Non, selon les valeurs d'assurance de ces bâtiments le coût d'une reconstruction serait beaucoup plus élevés.

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

Construction d'un couvert à la déchetterie communale : Fr. 70'000.-

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale le vote d'un crédit de Fr. 70'000.- pour la construction d'un couvert à la déchetterie.

Entrée en matière : acceptée

Lorsque le propriétaire voisin de la déchetterie a déposé un permis de bâtir pour construire un dépôt en limite de parcelle, le Conseil communal a imaginé construire en parallèle un couvert sur son site. Cet abri sera utilisé pour la déchetterie et le compost, mais également pour le stationnement du bus scolaire et par le service de voirie.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

Etude pour l'agrandissement des écoles : Fr. 15'000.-

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale le vote d'un crédit de Fr. 15'000.- pour la réalisation d'une étude en vue de l'agrandissement des écoles.

Entrée en matière : acceptée

En raison de l'augmentation de la population notamment, un manque de locaux scolaires apparaît depuis quelques années. L'important développement de la localité et les futures constructions qui seront réalisées vont encore augmenter l'effectif des élèves.

Une commission de travail a mené une réflexion afin de solutionner les problèmes existants et est arrivé à la conclusion que la construction d'un nouveau bâtiment est nécessaire. Bien que l'on puisse encore fonctionner dans les locaux actuels pour quelques années, il est nécessaire d'anticiper et de réaliser l'étude utile.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

Ecoles

Rapporteur : Mme Valérie Bourquin, conseillère communale

Achat de 12 ordinateurs pour l'école primaire - Fr. 25'000.-

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale le vote d'un crédit de Fr. 25'000.- pour le remplacement de 12 ordinateurs pour l'école primaire. Jusqu'ici, il était procédé au remplacement annuel de 3 postes. Afin d'uniformiser le parc des machines de l'établissement et faciliter l'intégration des activités informatique dans l'enseignement, il est prévu cette année de remplacer tous les ordinateurs.

Entrée en matière : acceptée

Le devis relatif à cet achat est présenté et commenté.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

Installation d'un système multimédia à l'aula de l'ES - Fr. 16'000.-

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale le vote d'un crédit de Fr. 16'000.- pour l'installation d'un système multimédia à l'aula de l'école secondaire.

Dès la rentrée d'août 2015, l'aula sera utilisée comme salle de classe en raison de l'ouverture d'une classe sur trois modules engendrés par l'arrivée de 54 élèves (au lieu de 40 actuellement qui sont répartis sur deux modules).

Les équipements en places sont anciens et hors-services. Il est donc jugé opportun d'équiper cette salle. Ce matériel pourra également être utilisé lors des activités communales, de cours et autres manifestations ponctuelles.

Entrée en matière : acceptée

Le devis relatif à cet achat est présenté et commenté.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

Transports et Energie (M. Joël Burkhalter)

Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal

Assainissement de l'éclairage des passages piétons : Fr. 30'000.-

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale le vote d'un crédit de Fr. 30'000.- pour améliorer la sécurité des passages piétons de la localité par une adaptation de l'éclairage public.

Entrée en matière : acceptée

Au terme des travaux d'assainissement de l'éclairage public, travaux qui ont permis l'élimination des ampoules au mercure, quelques travaux complémentaires sont encore nécessaires à savoir :

- Eclairage de trois abris de bus
- Amélioration du carrefour Eglise – Ancienne Poste
- Sécurisation de passages piétons (ajout de candélabres et/ou déplacement des passages piétons)

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

Places de jeux au village : Fr. 40'000.-

Notre village dispose d'une douzaine de places de jeux plus ou moins bien équipées. Des travaux d'entretien sont nécessaires et certaines d'entre-elles doivent être pourvues de nouveaux jeux. Le Conseil communal propose à l'assemblée communale le vote d'un crédit de Fr. 40'000.- pour la réalisation de ce projet.

Entrée en matière : acceptée

Les places de jeux communales nécessitent des entretiens réguliers afin de répondre aux normes strictes en la matière. Après contrôle par le responsable de la sécurité, différentes adaptations sont nécessaires telles que réaménagement de certains jeux, installation de nouveaux équipements. Ces travaux devraient permettre de renforcer l'attractivité de ces sites et maintenir la valeur des équipements.

Discussion :

Romain Gigon : *des subventions peuvent-elles être attendues pour ces travaux ?*

Pro Juventute octroie des subventions, les demandes utiles seront déposées.

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

Etude pour la traversée du village et plan directeur de la circulation : Fr. 130'000.-

La prochaine ouverture de l'A16 va engendrer une diminution du trafic dans notre localité. Jusque-là, la chaussées qui traverse le village est mis à mal par les nombreux véhicules qui y circulent. Le Conseil communal propose à l'assemblée communale le vote d'un crédit de Fr.

130'000.- pour la réalisation d'une étude en vue de l'assainissement de la traversée du village et la réalisation d'un plan directeur de la circulation.

Question :

Pascal Prince : *pourquoi ne pas attendre un an après l'ouverture de l'A16 pour tirer un bilan des changements au niveau du trafic et de la sécurité ?*

Les chiffres du trafic après l'ouverture de l'A16 sont déjà connus et devraient être d'environ 5'800 véhicules / jour. Le but de cette étude est d'anticiper et d'ores et déjà définir les mesures à prendre, les travaux à réaliser et les moyens de financement du projet afin de pouvoir les réaliser rapidement et bénéficier de subventions.

Entrée en matière : l'entrée en matière est combattue. Par un vote à main levée, la majorité des citoyens présents accepte cette entrée en matière, une voix s'y oppose.

Les travaux de construction de l'A16 s'achèveront en novembre 2016. L'objectif du Conseil communal est de rénover la traversée du village après l'ouverture de l'autoroute. Il est dès lors nécessaire d'être prêts avec le projet dès 2016.

Dans cet intervalle, une étude doit donc être menée conjointement avec le canton. Il sera tenu compte de la problématique du service des eaux, des eaux usées, du gaz, du téléphone, de la TV, de l'éclairage public de même que la gestion de la mobilité douce et le trafic motorisé.

Un plan directeur de circulation fera également partie de cette étude. Il a pour but de proposer des solutions pour la gestion du flux de circulation sur la route cantonale ainsi que dans les routes de dessertes existantes dans la localité.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à la majorité cet objet.

5. Voter l'achat de deux nouveaux véhicules de transport pour le SIS 6/12 pour un coût total de Fr. 208'894.-. Ce crédit est financé par les fonds du SIS, sous réserve de diverses subventions.

Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale de se prononcer concernant l'achat de deux véhicules de transport par le SIS 6/12.

Entrée en matière : acceptée

Il appartient aux six communes partenaires du SIS 6/12 de se prononcer concernant l'achat de deux nouveaux véhicules de transport.

Le SIS a l'opportunité de remplacer les deux anciens véhicules en sa possession. Ces derniers posent de sérieux problèmes au niveau de leur fonctionnement en raison de leur ancienneté. Cet achat sera largement subventionné par l'ECA.

Le coût total de ces véhicules se monte à Fr. 208'894.-. Après déduction des subventions, un montant de Fr. 80'000.- restera à charge du SIS.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

6. Prendre connaissance et approuver le plan spécial « Sur la Vélie »

Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale de prendre connaissance et d'approuver le plan spécial « Sur la Vélie ».

Entrée en matière : acceptée

Un promoteur a acquis les terrains situés entre la rue de la Gare et le nouveau secteur Pré Carré dans le but d'y ériger deux immeubles. Le plan spécial relatif à ce secteur est présenté.

Discussion :

Norbert Chappatte : constate qu'une barrière en bordure de la voie de chemin de fer est prévue pour ce nouveau secteur. Il s'interroge concernant la possibilité de prolonger cette barrière dans le secteur Pré Carré pour mettre hors danger les nombreux enfants du quartier qui jouent dans le secteur par rapport aux rails.

Cette proposition sera reprise dans le cadre d'une prochaine séance du Conseil communal.

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

7. Informations communales

M. le Maire communique différentes information aux citoyens présents :

Budget 2014

M. Gérard Métille remercie M. Martin Fehr, le personnel de la caisse communale ainsi que la commission des finances pour leur travail en vue de la présentation du budget. Il remercie également les membres du conseil communal qui ont également collaboré consciencieusement dans ce dossier.

Vice-Maire 2015

M. Martin Fehr a été désigné pour fonctionner en qualité de Vice-Maire pour l'année 2015.

Personnel communal

M. le Maire relate différentes mutations intervenues au sein du personnel communal :

- Marchand Romain : engagement au service de voirie et à la surveillance du réseau d'eau
- Rebetz Stéphane : engagement au service de conciergerie (halles, protection civile, écoles)
- Ludwig Sandra : fin de mandat au service de conciergerie en fin d'année

Fusion de communes

Différents groupes de travail ont mené à terme leur mandat et le comité prendra connaissance de leurs conclusions à la fin du mois de janvier. Un site Internet sera mis en ligne au début 2015 et informera les citoyens concernant l'avancement des travaux. Pour rappel, 13 communes sont impliquées et 2 communes siègent en qualité d'observatrices.

A16

Les travaux de construction avancent bien. La route est goudronnée de même que la moitié de la galerie dans le tunnel. L'entreprise Marti quittera le chantier en juillet 2015. Les travaux mécaniques et électriques débiteront prochainement.

Gens du voyage

Le Conseil communal a pris position contre le projet d'aire d'accueil pour les gens du voyage sur le territoire communal. Des appuis de la part de différentes institutions et des communes de la couronne delémontaine nous ont été octroyés.

Cabinet dentaire

Après la publication de nombreuses annonces, nous n'avons pas trouvé de dentiste intéressé à la location de ce cabinet. En collaboration avec la société Juracool, deux médecins s'installeront en mars prochain dans ces locaux, à savoir un cardiologue ainsi qu'un généraliste.

Développement du village

Le projet Centre village va débuter en début janvier. Il sera possible d'accueillir dans ce bâtiment d'autres cabinets médicaux pour différents spécialistes. Deux autres immeubles seront également construits dans ce secteur, les projets devraient être publiés dans le courant du printemps.

Deux immeubles seront construits dans le secteur Sur la Vélie, suite à l'approbation ce jour du plan spécial y relatif.

Un nouveau projet sera étudié dans le courant de l'année 2015 pour assainir le site de l'ancien bâtiment Niederhaeuser à la rue du 23 Juin. Des opportunités pour l'installation de petits commerces seront offertes.

Service des constructions

En 2014, notre commune a délivré 50 petits permis de bâtir et 15 grands permis.

Centre commercial Magro

Le plan spécial exigé par le Service du développement territorial a été soumis en examen préalable. Des modifications ont été demandées, à savoir la demande d'une étude supplémentaire au sujet des crues tricentenales. L'autorité a été mécontente de cette exigence. Cette étude a été réalisée et sera déposée auprès du service compétent demain.

Administration communale

Les horaires d'ouverture de l'administration durant les fêtes de fin d'année sont communiqués.

Bilan 2014

L'année 2014 a été très chargée pour les autorités communales qui ont été appelées à traiter des dossiers de grande importance en collaboration avec les commissions communales. La Municipalité reste particulièrement à l'écoute de ses citoyens. Les différentes réalisations 2014 sont présentées :

- Achat de la balayeuse avec Courroux
- Rue du Bambois réfection et amélioration
- Inauguration de l'UAPE
- Piste cyclable Courrendlin-Châtillon
- Bouclage du réseau d'eau Pré-Net rte de Châtillon
- Plan spécial Les Quérattes 74 maisons familiales et 7 immeubles
- Plan spécial la Vélie

- Plan spécial centre Commercial
- Cabinet médical recherches de locataires
- Protection des berges de la Birse projet global, étude en cours
- Eclairage public 3^{ème} et dernière étape
- Organisation d'une rencontre avec le corps enseignant
- Soirée cinéma organisée par la société Roadmovie

Pour 2015, le Conseil communal a pour objectif de se pencher sur les dossiers suivants :

- Travaux de protection à Choindez
- Etude de la traversée du village
- Couvert à la Déchetterie
- Terrain de Football votation du projet et développement de la zone
- Règlement pour la réhabiliter les bâtiments le long de la route Principale
- Modification du règlement de police locale
- PGA / Plan général des eaux
- Projet de fusion prise de position du conseil communal

Remerciements

En conclusion, M. le Maire remercie les membres du Conseil communal pour l'excellent travail et la bonne ambiance qui y règne ainsi que les membres des commissions communales. Il adresse un merci particulier au personnel communal qui effectue un énorme travail de très bonne qualité. M. Francis Périat est également remercié pour son travail en qualité de président des assemblées ainsi qu'à Mme Stéphanie Willemin pour la bonne tenue des procès-verbaux.

Il adresse encore aux citoyens présents ainsi qu'à leurs familles ses meilleurs vœux pour la nouvelle année ainsi qu'une bonne santé.

8. Divers

Edgar Santschi : *souhaite connaître le résultat des relevés effectués à la rue de la Prévôté suite à la mise en place de mesures de ralentissement ?*

Une première série de mesures ont effectivement été réalisées et sont positifs. Des relevés complémentaires seront encore réalisés après la réparation d'une petite panne de l'info-radar. M. Burkhalter Joël communique en complément que des relevés ont été réalisés sur la route principale, en amont du secteur des écoles et le résultat engendre une grande préoccupation en raison des hautes vitesses relevées.

Pascal Prince : *est surpris des mesures prises à la rue de la Prévôté et les estime excessives. Il relève que les automobilistes qui ne contournent pas les marquages peuvent voir leur permis retiré. Il souhaiterait connaître le nombre d'accidents relevés sur cette route et estime que l'existence d'un trottoir devrait assurer une sécurité suffisante pour les usagers. Il trouve désagréable de devoir slalomer entre les obstacles lorsqu'il se rend à la déchetterie avec une remorque.*

Ces mesures ont été définies en concertation avec la police, les services de l'Etat, les bureaux d'ingénieurs, la commission transports et énergie et le conseil communal, instances et spécialistes qui dispose des connaissances utiles dans le domaine de la circulation. Préalablement au marquage, les relevés de l'info-radar ont démontré que des usagers circulaient à 110 km/h à 18h et plus de 40% des véhicules dépassent la vitesse autorisée. Ce comportement n'est pas tolérable et ces mesures étaient nécessaires.



Jacques Widmer : demande que des contrôles de vitesse soient réalisés dans le secteur des écoles aux heures de passage des élèves. Il constate que de nombreux véhicules ne respectent pas les limitations de vitesse.

Suite au relevé info-radar des contrôles de police seront réalisés ces prochaines semaines. Plus de 43% des automobilistes dépassent la limitation de vitesse. Certains automobilistes circulent à plus de 100 km/h dans le secteur des écoles durant la journée. Différents contrôles qui ont engendré des mises à l'amende voir des retraits de permis ont également été effectués dans le courant de l'automne dernier.

Clôture

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie à son tour le Conseil communal ainsi que le personnel communal pour la qualité du travail effectué et leur disponibilité dans le cadre de leurs fonctions respectives. Il remercie également les personnes régulièrement présentes aux assemblées pour l'intérêt porté à la chose publique. Il souhaite à chacun-e de joyeuses fêtes ainsi qu'une bonne année 2015.

La séance est levée à 21h30.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président :

La secrétaire :

F. Périat

S. Willemin